

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 10 JUILLET 2025

DÉLIBÉRATION N° B_2025_52

PARTICIPATION FINANCIÈRE – FESTIVAL « LE MONDE PAYSAN »

Date de la convocation

03/07/25

Le 10 juillet 2025 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Treignac (19), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	x				
CAVITE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène					
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise	x				
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2			2	4

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe					
	CORNELISSEN Jacqueline	X				
	PETIT Christophe		J CORNELISSEN	X		
23	DEFEMME Catherine			X		
	MARTIN Valéry					
87	LARDY Brigitte		P BRUGERE	x		
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	2		3	6

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	X				
VMM	SAVIGNAC Sylvie			X		
CGS	NICOUX Renée	X				
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	3			3	3

Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Olga					
	HORNEBECK Catherine	X				
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard	X				
23	MAGRIT Gilles					
	MOUNAUD Patrick		G SALVIAT	X		
	SALVIAT Gérard	X				
87	LAHAYE Françoise		JP BOSDEVIGIE	X		
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	3	2		5	5
	TOTAL EPCI et communes	6	2		8	8

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)

Guillaume RODIER, Olivier HUET, Véronique GIESSLER

CODES PROJETS 5100 et 5106

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 2 – Millevaches, territoire en transition – valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement

Orientation 5 : Stimuler la production et la valorisation des ressources locales

Mesure phare 20 : Relocaliser la transformation, la distribution et la consommation des produits agricoles

Mesure 21 : Développer et promouvoir une agriculture alliant viabilité économique et respect de l'environnement

Axe3 – Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur

Orientation 8 – Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire

Mesure 37 : Favoriser le lien social par des coopérations locales

Mesure 38 : Développer les coopérations

Stratégie agricole du Parc : Axe développement des pratiques agroécologiques.

Le rapporteur, Geneviève BARAT, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine) ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en Limousin ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°C.2023-10 en date du 11 avril 2023 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2023-2026 ;

Vu la délibération n°2023.1018.SP en date du 12 juin 2023 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2023-2026 ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Vu la délibération n°B.2021-43 du 1^{er} juin 2021 validant la stratégie Agriculture et Alimentation du Syndicat mixte du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.

Considérant :

- la stratégie agricole du Syndicat mixte de gestion du Parc, et notamment l'axe de sensibilisation aux « pratiques agroécologiques »

Contexte :

L'amicale de Saint-Marc à Loubaud organise depuis 19 ans un festival de cinéma axé sur le monde paysan.

Cette manifestation aura lieu le premier week-end d'août en 2025.

Ce festival est l'occasion de projeter des films sur le thème de l'agriculture, de ses enjeux, de ses difficultés et de ses réussites. 330 entrées ont été enregistrées sur l'édition 2024.

Description du projet :

L'amicale a sollicité le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin pour un partenariat lors de cet événement, qui pourrait se manifester par un soutien financier symbolique de 200 €, et une présence au festival d'un agent Parc pour participer à la transmission des actions agricoles portées par le Parc.

Parmi les films qui seront projetés figurera « Eleveurs d'horizon », produit par IPAMAC. Ce film a notamment été projeté à Meymac le 17 juin dernier lors des événements liés à la journée mondiale des prairies naturelles.

Cette sollicitation concorde avec la stratégie agricole du Parc, et avec les objectifs portés dans sa Charte sur le volet des coopérations locales et du développement et de la promotion d'une agriculture alliant viabilité économique et respect de l'environnement.

Ce partenariat sur l'édition 2025 pourrait se poursuivre les années suivantes par une participation plus active si l'association le souhaite.

Dépenses prévisionnelles (TTC)	
Soutien financier au festival	200 €

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider le plan de financement ;
- d'autoriser le Président à :
 - Engager les dépenses correspondantes ;
 - Signer tout document afférent.
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Au vu des visas et considérants,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de valider le plan de financement ;
- d'autoriser le Président à :
 - Engager les dépenses correspondantes ;
 - Signer tout document afférent.
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	2	2			
Départemental = 6	2	1	3			
Communes = 8	1	3	5			
EPCI = 4	1	3	3			
TOTAL = 24		9	13	18		

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente
délibération a été transmise en
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre
du contrôle de légalité le 11/07/2025
Et qu'elle a été affichée le 11/07/2025

Ph. Brugere



Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le

ID : 019-251900130-20250710-B_2025_52-DE